

Communiqué

comité de soutien aux enseignants de la langue arabe

Les enseignants détachés en France pour assurer l'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine vivent une situation extrêmement difficile : insuffisamment rémunérés, sans couverture sociale, livrés à eux-mêmes dans les pays d'accueil, ils ont réclamé leurs droits face à des autorités, en particulier la Fondation Hassan II, qui n'ont cessé de se renvoyer la balle sans répondre à leurs revendications.

Parce qu'ils ont dénoncé leurs conditions de vie et de travail et la gestion désastreuse de ce dossier, ces fonctionnaires sont aujourd'hui victimes de mesures collectives de fins de mission qui constituent des atteintes aux droits pour eux et leurs familles. 145 enseignants ont été renvoyés au Maroc en 2013, 205 le seront en juin 2014, les derniers devraient suivre en 2015. Ces retours se font sans tenir compte des nombreuses années passées en Europe et contraignent notamment des enfants, soit à partir vers un pays qu'ils ne connaissent pas, soit à rester ici dans des conditions précaires.

Constatant ces dénis de droit, mais aussi l'indifférence des autorités françaises et marocaines qui ont laissé perdurer ces situations sans prendre en compte les problèmes posés ni tenir les engagements pris, les organisations soussignées ont décidé d'apporter leur solidarité à ces salariés et aux organisations qu'ils se sont donné pour se défendre et de se constituer en comité de soutien aux enseignants ELCO et à leurs familles.

Le comité de soutien ELCO-Solidarité a pour objectifs :

- Informer le corps enseignant français et les parents d'élèves ;
- Sensibiliser les syndicats et le mouvement associatif ;
- Alerter la presse ;
- Impulser des actions en solidarité aux professeurs ELCO marocains.
- Interpeller les autorités françaises et marocaines ainsi que les élus.

Le comité de soutien ELCO-Solidarité appelle en particulier

- les autorités marocaines à prendre la mesure du discrédit qui les menace quand leurs propres fonctionnaires sont traités de façon aussi injuste. Elles doivent faire en sorte qu'une discussion constructive soit organisée rapidement entre toutes les parties concernées.
- Les autorités françaises ont concernées par la qualité de l'enseignement donné dans les établissements publics et le sort réservé aux enseignants qui en ont la charge, et ce depuis de longues années. Le ministère de l'Education nationale doit agir, en concertation avec le Maroc, pour que des solutions soient trouvées face aux revendications administratives, sociales et pédagogiques des enseignants ELCO.

Premiers signataires :

Association des Marocains en France (AMF) - Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM), Association des travailleurs maghrébins en France (ATMF) - Ligue des droits de l'Homme (LDH) - Association Marocaine des Droits Humains (AMDH-Paris) - Confédération Générale du Travail (CGT) - Confédération Nationale du Travail (CNT) - Sud Éducation - Forum vérité et justice /France - Fédération Syndicale Unitaire (FSU)